

Emmanuel Bonjean.

Amateur de vieux papiers, j'ai eu la bonne fortune d'en trouver quelques-uns datés du commencement du XIX^e siècle, fleurant dès les premières pages un romantisme naïf. Ce sont les cahiers et mémoires d'Emmanuel Bonjean, notaire, qui fit honneur à la magistrature de son canton dans les années troublées de 1838 à 1841, après avoir été successivement novice scolastique, trappiste, professeur, grenadier garde d'honneur de Napoléon, précepteur en Autriche, puis finalement député et grand châtelain.

Né en 1795, privé tôt de sa mère qu'il adorait, Bonjean traîna partout avec lui une sorte de mélancolie, et ses mémoires portent tout au long une empreinte de tristesse. Il est déjà touché par la maladie de l'époque, époque de lyrisme où la sensibilité et l'imagination prédominent sur la raison ; c'est un peu le siècle des lamentations.

Emmanuel Bonjean est un lyrique, mais un lyrique triste et à tel point que la lecture de ses mémoires serait monotone n'étaient les savoureuses diversions qui caractérisent sa vie aventureuse.

Je m'attacherai donc à vous en dire quelques-unes, persuadé qu'elles intéresseront au moins mes auditeurs vouvryens.

« Je nacquais à Vouvry, nous dit Bonjean, le 28 novembre 1795. Mon père était un laboureur aisé, actif et assidu au travail ; ma mère lui avait apporté, non de l'argent, non des riches fonds, encore moins un nom distingué ; mais un cœur aimant et tendre, un esprit docile et un bras laborieux. Cette heureuse réunion de bonnes qualités dû rendre mon père le plus fortuné des époux et il le fut, en effet, tant que ma mère vécut. Les larmes amères qu'il répandit lorsqu'elle lui fut enlevée, le long deuil qu'il en porta, prouvèrent l'intimité de l'union qui existait entre nos parents. Hélas, l'homme n'est pas né pour jouir ici-bas d'un bonheur sans mélange de peines ; les jours de ma mère avaient été comptés et elle tomba comme la fleur purpurine que la faux du laboureur moissonne. A peine comptait-elle six ans de mariage qu'une mort prématurée la ravit à notre amour au printemps de ses jours et entourée encore des plus riants illusions. Ainsi s'évanouit la félicité des hommes. »

Désormais par le départ de son épouse, le père de Bonjean doit subir de nouvelles épreuves. Des dissensions familiales le séparent de quelques-uns de ses enfants et Emmanuel nous apprend qu'il fut élevé par sa famille maternelle. Que fit-il comme enfant ? Ses mémoires ne nous l'apprennent pas. Ce

n'est qu'à l'âge de onze ans que se place le premier jalon de sa vie. Des religieux réformés de la Trappe avaient été expulsés de leur cloître ensuite des fureurs dévastatrices de la Révolution. Le canton de Fribourg leur avait ouvert un généreux asile et ils y avaient acquis l'abbaye de la Valsainte, située à l'extrémité du Val de Charmey. Le supérieur du monastère y avait établi un pensionnat que dirigeaient les frères du Tiers Ordre dont les membres se vouaient exclusivement à l'éducation de la jeunesse.

« Une vieille et bonne femme que je fréquentais assidûment, nous dit Bonjean, me parla de ce monastère et m'en fit une description attrayante. Comme j'ai eu de tout temps une imagination vive et même tant soit peu originale, l'idée de sortir de chez moi me plut au premier abord ; ensuite le singulier habillement de ces pères m'enchantait et finalement, je ne rêvais plus que capuches, que prêtrise et qu'études. »

Un arrangement est bientôt conclu et voilà notre jeune Emmanuel en route pour la Valsainte. Laissons-le raconter sa prise de contact avec la Trappe.

« Enfin, nous arrivons à ce gîte tant désiré ; c'était un dimanche, au commencement d'avril 1805. Nous sonnons ; une cloche résonne dans l'intérieur et la porte s'ouvre. Dieu ! qui pourrait peindre mon étonnement en voyant un vénérable frère convers se prosterner humblement à nos pieds et nous conduire en silence dans un vaste corps de logis que je sus dans la suite être l'hostellerie. Nous restâmes là une demi-heure, mais dans des dispositions bien différentes ; mes deux camarades avaient perdu toute leur gaité. Nos conducteurs raisonnaient entre eux sur l'étrange vie qu'ils voyaient répandue autour d'eux ; ils consultaient nos figures pour savoir s'ils devaient nous ramener en Valais ou nous laisser faire l'essai tant désiré. Les débats n'étaient pas encore terminés que le père hôtelier vint nous prendre et nous conduire dans la cellule du père prier. Nos parents stipulèrent avec lui nos contrats, payèrent et se préparaient à partir. Le moment qui allait nous séquestrer totalement du monde était là et pour ne pas gêner nos adieux, le père prier eut la discrétion de se retirer. De fondre en larmes, de demander à quitter ce sépulcre vivant, fut l'affaire d'un instant chez mes deux camarades. Quant à moi, je pleurais parce que je devais quitter mon grand-papa déjà vieux et que peut-être j'étais destiné à ne plus revoir. Mais, interpellé de déclarer si je voulais abandonner la partie, je répondis positivement que non et ma fermeté en imposa à mes deux confrères qui dévorèrent leurs larmes et revinrent aux sentiments de résignation qui convenaient dans cette circonstance.

« Je me familiarisais assez vite avec tous les exercices de la communauté, étude, prière, lecture, silence absolu ; je m'y fis sans beaucoup de peine. Mais une chose me peinait singulièrement : c'était le lever. Je trouvais insupportable l'obligation où nous étions de sortir du lit à 3 h. ½. Je n'avais pas encore éprouvé les souffrances du bivouac et les autres tourments de la vie

militaire. Tout jeunes que nous étions — 10 ans — nous avions 4 h. $\frac{1}{2}$ d'exercice de piété par jour. Nous couchions tout habillés ; notre nourriture, hormis le pain et le lait, était détestable. Souvent, on allait cueillir dans les champs des plantes qu'on nous faisait manger comme légumes.

Après une année et demie de ce régime, Emmanuel Bonjean est désigné pour enseigner dans un établissement de Paris, aux Camaldules. Il a 12 ans et doit instruire des élèves plus âgés que lui. Il a à lutter contre la légèreté, la méchanceté parisienne et il n'y parvient pas. Découragé, il veut s'enfuir et c'est là que se place ce qu'il appelle sa première folie.

« Voyant l'opiniâtreté de l'abbé de ne pas me laisser partir, j'écrivis en secret à mes grands-parents ; le portier du monastère soigna la sortie de ma lettre. Ce fut pour son malheur et le mien. L'abbé eut vent de ce qui s'était passé, expulsa le portier et moi je fus condamné à rester 40 jours en prison sous des escaliers tournants, où j'avais à peine la faculté de me tenir debout, où je ne recevais l'air que par une ouverture d'un pied carré pratiquée dans la porte, où, pour tout grabat, j'avais une couverture et la terre nue. »

Délivré, Emmanuel Bonjean quitte Paris avec deux louis en poche.

Nous sommes en 1810. Bonjean a 15 ans. Il ne peut rester à Vouvry sans rien faire et son grand-père en a du souci.

« Je fus bientôt questionné sur l'état que je voulais embrasser. Rentrer dans la classe des laboureurs, cela me paraissait impossible ; dans mon inexpérience, je regardais cela comme une injure et je me crus appelé à quelque chose de plus élevé. Encore plein des idées monastiques, je me décidais pour l'état ecclésiastique. On me proposa la Congrégation du Grand St-Bernard, mais je craignais le climat ; d'ailleurs, j'avais l'esprit encore tout préoccupé d'histoires de missionnaires et je voulais choisir un état qui me mit à même de marcher sur leurs traces. »

« Je me décidais donc de bonne foi pour l'ordre des Capucins et je me présentais au Père Erasme, provincial de la Suisse, qui me reçut, mais seulement pour le prochain noviciat, vu que je n'avais pas l'âge de 16 ans, requis par la règle de St-François. »

Pour remplir cet espace de temps d'une manière utile, Emmanuel désire continuer ses études et son grand-père l'envoie à Monthey chez M. Vauthier, vicaire.

« Ce fut ici que l'amour commença à faire sur moi le premier essai de ses armes ; il le fit, mais d'une manière enfantine, car j'étais à peine adolescent. Tout se borna de ma part à quelques œillades, quelques démarches puérides et quelques discours de même genre ; j'avais à faire à une personne qui s'amusa de mes soins et se servait de moi comme d'un instrument pour inspirer de la jalousie à d'autres. Cette intrigue, si légère en elle-même, eut cependant des résultats assez notables ; elle refroidit mon zèle pour l'état ecclésiastique ; je fus ébranlé dans ma vocation et je commençais à soupçonner que je pourrais bien peut-être embrasser un autre état. J'étais, cependant,

encore éloigné de vouloir renoncer au capuchon. Un événement imprévu vint trancher toute la difficulté. Napoléon, parvenu à la plus haute période de sa gloire, trouva à propos, ainsi qu'il nous le dit dans sa proclamation, de faire rejaillir sur le Valais un rayon de la gloire dont se couvrait le peuple français ; il nous incorpora donc à la grande nation. Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut la suppression des couvents et la défense aux capucins de recevoir à l'avenir des novices valaisans. Mes projets de ce côté avaient ainsi complètement avorté.

Mais il y avait encore le St-Bernard et les parents de Bonjean le sollicitaient vivement à y entrer. Pour ne pas trop les contrarier, il fait un voyage sur cette montagne. « Mais, grand Dieu, je frissonnai à la seule idée de me fixer dans ces monts sauvages et déserts et je n'eus rien de plus pressé que de les abandonner. »

Bonjean ne veut pas rester à Vouvry. Il repart à la Valsainte, prend parti contre le supérieur dans une difficulté, en est chassé et revient à Vouvry, où il fabrique une fable qui a l'air de la vérité et qui trouve créance dans l'esprit des vieilles femmes de la maison.

La place de régent de l'école de Vouvry étant devenue vacante par la mort de l'abbé Rausis, Bonjean postula et fut agréé. Mais il ne tarda pas à sentir de quel énorme fardeau il s'était chargé et quelle prodigieuse différence il y avait entre son travail à Vouvry et celui de la Valsainte. « Ce n'était qu'à force de sueurs et de cris que je parvenais à graver quelque chose dans ces têtes dures et ingrates ». Cette situation ne put durer et Bonjean, avec 11 batz en poche reprend le chemin de la Valsainte, emportant pour toute fortune la bénédiction de sa grand'mère.

Il y est fort bien reçu et c'eût certainement été sa dernière aventure, si ce couvent ne s'était attiré les foudres de l'Empereur qui en demanda la suppression au Gouvernement fribourgeois. Chacun en prit son parti et se débrouilla de son mieux. Bonjean revint à Vouvry emportant l'espoir qu'on lui trouverait un poste dans une école privée de Fribourg. Muni de ces espérances, il regagne la maison paternelle où il trouve l'accueil le plus dur, les plaintes les plus amères, les reproches les plus accablants : il n'était en définitive qu'un coureur, qu'un vagabond, né pour le malheur et destiné à une vie pleine de misère et de contrariétés. Enfin, Bonjean est invité à occuper un poste en Valais. Il a 17 ans.

Les débuts de cette seconde période de la vie de Bonjean sont ceux de tous les jeunes gens et notre Emmanuel nous les résume dans cette introduction grandiloquente :

« L'aurore de ma vie était donc écoulée ; j'étais entré dans cet âge bouillant auquel commandent les passions les plus impétueuses, dans cet âge où la carrière de l'homme est semée d'écueils contre lesquels son inexpérience le précipite et qu'il ne saurait éviter sans la plus grande circonspection et sans écouter constamment les conseils de la sagesse. Voyons, mon cher Eudoxe,

quels furent pour moi les événements de cet âge qui décide ordinairement du reste de la carrière d'un homme. »

Bonjean est engagé par le sous-préfet de St-Maurice comme secrétaire. Il n'y était pas à son aise. « Grand Dieu, que j'étais entrepris, quel embarras dans mes manières, quelle gêne dans les discours ». Mais ça ne va pas long avant qu'il fasse l'essai de ce qu'est une jeunesse impétueuse et livrée à elle-même.

« Une passion furieuse s'éleva dans mon cœur et y sévit avec une violence pareille aux tempêtes qui soulèvent les mers du fond de leurs abîmes et les lancent contre les cieux. Un incendie affreux s'allume dans mon sein et m'aurait dévoré, si une heureuse absence n'était venue mettre obstacle à ses progrès.

En 1813, un décret impérial, parti de Fontainebleau, vient appeler aux armes la fleur de la jeunesse française. Napoléon, à la veille d'avoir l'Europe à combattre, veut avoir des soldats et en même temps des gages de la fidélité de ses sujets. Sa politique féconde lui fait inventer le Corps des Gardes d'honneur. On affecta de n'y admettre que les fils de riches propriétaires, de commerçants aisés et en général de tous ceux qui pouvaient exercer sur le peuple une certaine influence. Le 4^e régiment s'organisa à Lyon et Bonjean s'y rend en juin 1813 avec treize compatriotes. C'est à la veille de son départ que Bonjean, il a 18 ans, place sa première victoire.

« La veille de mon départ de Monthey, j'eus une rencontre assez singulière. Je me trouvais engagé dans une partie de promenade. La conversation se lia entre moi et une jeune demoiselle que je n'avais guère fréquentée jusqu'alors. L'accompagner chez elle, me parut un devoir de politesse ; elle était jolie, pleine d'esprit et de gentillesse. Notre discours se poursuivit avec gaieté jusque bien avant dans la nuit et je m'aperçus alors que mes sens s'enflammaient et que notre faible vertu allait faire naufrage. Le crime était aisé ; l'attrait du plaisir puissant, mais le tonnerre de ma conscience l'était bien plus encore. Soudain, je m'arrachais en frémissant d'au milieu du volcan qui allait me consumer et je fus récompensé d'avoir suivi la voie de la vertu par la satisfaction intérieure que je ressentis. »

Bonjean quitte le Valais avec un M. Preux de Sierre, en voiture.

Bonjean arrive à Lyon le 17 juin et il y trouve avec plaisir tous ses compatriotes, notamment le lieutenant Grégoire de Riedmatten, Maurice de Riedmatten, Villa de Loèche, Preux de Sierre, Joseph-Marie Werra, Germanier de Conthey, Dallèves de Sembrancher, Bruchez et Besse de Bagnes, Cocatrix de St-Maurice et Torrent de Monthey.

La plupart des Valaisans avaient été incorporés dans la 2^e compagnie du 2^e escadron.

Après plusieurs journées de marche par les départements du Rhône, de l'Ain, du Jura et du Doubs, l'escadron passe successivement à Besançon, à Rouffach, à Strasbourg, à Weissenbourg, Landau, puis à Mayence.

Bonjean sent déjà la poudre. « C'était le jour où nous devions passer le Rhin. J'avais résolu de remplir en cette ville un devoir religieux ; je voulais me réconcilier avec Dieu avant de me voir dans le cas imminent de paraître devant Lui. Mais je ne sus comment exécuter ces bonnes résolutions et tout leur résultat fut que j'achetais un livre de prières. J'ai souvent regretté durant la campagne de n'avoir pas montré plus de courage en cette occasion et je me convainquis de la vérité de ce mot du Grand Turenne : « Quand je suis bien avec Dieu, je vaux beaucoup plus en face de l'ennemi ».

C'est à Mayence que les gardes d'honneur reçurent des munitions et aiguisèrent leurs armes. Bonjean continue son métier de soldat et marche ; il voit Francfort, Hanau, Fulda, Vach en Westphalie, Eisenach, Gotha, Erfurt, Weissenfels, Lützen, et finalement Leipzig et Dresden.

Je vous passe les récits de guerre, la bataille de Leipzig, la retraite.

Bonjean reçoit son congé et regagne la Suisse. Au commencement de l'été 1814 il est à Vevey. Entre temps, son père était décédé et c'est en mettant le pied dans le bac qui traversait le Rhône à la Porte du Scex qu'il apprend la triste nouvelle.

« J'étais stupéfait, j'étais anéanti ; la foudre tombée à mes côtés ne m'aurait pas plus ébranlé. Dès ce moment, je me voyais sans protecteur naturel ; je n'avais plus personne à la tendresse de qui j'eusse osé prétendre. Je devenais absolument étranger sous le toit paternel. Oh ! Dieu, que ma situation était terrible, que l'épreuve était grande ! Je m'acheminais vers les lieux qui m'avaient vu naître, presque le désespoir dans l'âme. Le son lugubre des cloches en branle qui annonçait la fin d'un trépassé accompagnait mes pas ; le deuil était répandu devant moi. J'arrive à la maison ; le silence de la tombe remplit ces murs accoutumés jadis à répéter les accents bruyants de la gaité ; un crêpe funèbre l'entoure de toutes parts ; portes et fenêtres, tout est fermé. Le souffle de la mort y avait passé. »

Bonjean reste cinq mois à Vouvry, s'employant aux travaux de la maison ; il passe ses soirées à étudier et composer. Il écrit l'histoire des quatre grandes monarchies anciennes ; il n'a que 19 ans. En août 1814, il est engagé comme professeur dans un pensionnat de Fribourg. A la fermeture de cet établissement, il s'engage dans la famille des boutiquiers Ducrest où il commence une nouvelle aventure amoureuse, la dernière, celle qui lui fit voir le plus de pays puisqu'il dut, pour s'y soustraire, quitter la Suisse et s'engager en Autriche. Ces pages sont si extravagantes que la lecture en devient fastidieuse. Bonjean fait l'impossible pour gagner un sourire de Théodosie ; elle n'adoucit point son air froid et sérieux et cette insensibilité lui porte une atteinte encore plus funeste ; il quittera décidément la Suisse.

Le 9 mai 1816, Bonjean sort de Fribourg ; il a pour toute fortune 112 francs et 300 lieues à parcourir pour atteindre un pays où il n'a aucune connaissance. Le 15 mai il est à Schaffhouse, le 28 à Vienne et y enseigne pendant quatre ans. Ici se place un événement qui eut une répercussion sur la

politique internationale. Le 11 octobre 1819, un ordre de l'empereur vint arracher plusieurs de ses camarades à leurs paisibles occupations et les précipite subitement dans le fond des prisons de la police. Je laisse parler Bonjean :

« A cette nouvelle, nous fûmes tous frappés de terreur. Chaque jour en voyait incarcérer de nouveaux et chacun se demandait si son tour n'arriverait pas bientôt ; on s'étonnait de se rencontrer encore quelquefois. L'heure fatale sonna enfin pour moi, comme elle avait sonné pour les autres. Le 23 octobre, je fus arrêté au saut du lit et conduit au lieu ténébreux où gémissaient mes confrères. Quel était donc notre forfait ? Comment nous étions-nous attiré cette disgrâce éclatante ? J'ai répondu à ces deux questions dans un mémoire justificatif que j'ai été appelé à présenter à notre Conseil d'Etat. Je ne répéterai donc point ici ce qui s'y trouve consigné tout au long. Je dirai simplement que nous fûmes arrêtés sous le prétexte d'une société soi-disant secrète que nous avions formée dans l'hiver de 1816-1817 et dont le but était purement littéraire ; société qui tenait ses séances dans une salle d'auberge ouverte à tous les étrangers, société qui n'était composée que de 13 pauvres Suisses qui se seraient bien gardés de nourrir quelques desseins hostiles contre un gouvernement qui déjà ne faisait que de les tolérer. Quoiqu'il en soit de ces raisons et de bien d'autres alléguées pour notre défense, nous n'en fûmes pas moins consignés au plus rigoureux secret et privés de toutes communications directes avec l'extérieur. Notre procès, une fois entamé, paraissait ne devoir jamais prendre fin. Je ne sais quand je serais sorti de ce sépulcre, si je n'avais pas trouvé dans le commissaire qui m'examinait un de ces hommes rares qui, dans les pays despotiques, osent encore quelquefois prendre la défense du faible opprimé et si encore je n'avais eu une puissante protection dans la personne du ministre comte de St.

« Je sortis enfin de cet abominable repaire du vice et de la crapule environ cinq semaines après y avoir été enfermé et je fus le seul qui jouit d'une faveur aussi inespérée. Rentré dans ma place chez M. de Manguet, je me livrai de nouveau à mes occupations littéraires.

« Dix mois s'étaient écoulés depuis le jour de notre incarcération et sept au moins depuis que la procédure était terminée. Mes compatriotes gémissaient au fond de leur prison, incertains du sort qu'on leur réservait. Moi-même, je me croyais à l'abri de toute persécution ultérieure et je préparais tranquillement les matériaux pour les leçons que j'allais donner l'hiver suivant. Un beau matin, au sortir de la bibliothèque impériale que je fréquentais assidûment, je reçus une invitation de me rendre à la police. Là, on me déclara que S. M. avait gracieusement décidé de me renvoyer en Suisse, ainsi que mes compatriotes ; on ne nous dit pas pourquoi ; cet arrêt tout puissant ne fut étayé sur aucun considérant ; après nous avoir infligé une si rude pénitence, on n'eut pas la complaisance de nous révéler la faute qui nous l'avait attirée. Nous aurions pu peut-être nous en corriger. Mais l'orgueil

des monarques absolus s'abaisse-t-il jusqu'à rendre compte de ses actions ? Ils croyaient beaucoup faire que de rendre mes camarades à la liberté et s'inquiétaient fort peu s'ils avaient eu raison de nous la ravir. Nous demandâmes copie de l'acte qui nous bannissait des terres de la monarchie autrichienne ; on nous le refusa brusquement et il fallut partir.

Nous sommes en septembre 1820.

Bonjean quitte Vienne. En octobre, il débarque au Bouveret. Il y prend un char et arrive ainsi, brides abattues, à ce Vouvry qu'il avait quitté quatre ans auparavant. Il s'installe à l'auberge de l'endroit où il rencontre son meilleur ami, François Noé.

Mais, il lui faudra trouver une place et il compte bien repartir au printemps 1821. Pour employer le temps qui lui reste à passer à Vouvry, il se charge de l'instruction d'une vingtaine de jeunes gens de l'endroit.

Je laisse la parole à Bonjean qui va nous dire sa quatrième et dernière affaire de cœur :

« Je fréquentais quelquefois, après mon retour, la maison d'un riche particulier de la localité, Monsieur Constantin Fumey. Entre ses trois filles que j'aurais pu appeler les trois grâces, je distinguai bientôt la cadette, nommée Marie, jeune personne qui, à un charmant extérieur, joignait de précieuses qualités morales, un cœur bon et sensible, une âme aimante et un esprit très susceptible de culture. Je me plaisais dans sa compagnie parce que je trouvais un charme secret à m'entretenir avec elle. L'amour, sous le masque de l'amitié se glissa dans mon cœur et je fus son captif pour la quatrième fois. Mais, je me hâte de dire que, pour cette fois, je ne m'en repentis pas, parce que j'apportais quelque raison dans ce nouveau penchant et que je n'étais pas absolument le jouet d'une imagination ardente. Je commençai à penser à un établissement et plus j'approfondissais le cœur de mon amie, plus je me sentais fortifié dans le désir d'asseoir enfin ma carrière sur des bases stables et solides. Mais pour cela, il me fallait aviser aux moyens de me procurer un état indépendant ; c'était là la plus grande difficulté. Je me présentai au Conseil d'Etat pour remplir la place de secrétaire-rédacteur ; on me donna les plus riches espérances, qui s'évanouirent aussitôt, parce qu'il plut à la majorité du Conseil de donner leur confiance à un étranger, à un Français ; quoique enfant du pays, je me vis privé d'une place avantageuse et honorable dont on gratifia mon rival qui n'y avait peut-être pas plus de droits que moi. Ayant échoué de ce côté, je me décidais à me charger de l'école générale de ma commune sous la condition expresse d'y pouvoir introduire l'enseignement mutuel et que je tiendrais l'école trois ans de suite. Mon existence, par cet arrangement était assurée pour quelque temps. Cependant, comme ce n'était pas un état absolument indépendant, je résolus de m'en créer un qui me fixa la place que je devais occuper dans la société. A cet effet, je me vouais à l'étude du droit et je me rendis à Monthey pour suivre ce cours sous mon ancien ami Torrent. Je reçus à cette occasion une invita-

tion de Monsieur Dufay de prendre ma table chez lui sous la charge de donner quelques heures de leçons à ses enfants.

« Jusque-là, mes affaires allaient à souhait, mais lentement des traverses étaient près de paraître; il était dit que je n'aurai pas mon amie sans combattre. Jusqu'à mon départ pour Monthey, le père de Marie m'avait toujours fait l'accueil le plus amical et s'était même déclaré d'une manière très favorable à mon union avec sa fille. Tout à coup, son esprit fut changé, ses bonnes dispositions s'évanouirent et défense fut faite à Marie de me fréquenter plus longtemps. Le souffle empoisonné de l'envie avait amené ce changement; un vieillard jaloux et égoïste avait insinué dans la tête timide de Constantin une foule de soupçons aussi puérils que calomnieux dont le résultat fut la défense ci-dessus. Je n'étais cependant pas homme à vider les arçons pour un coup porté par une main aussi débile que maladroite; je sondais le cœur de mon amie, je le trouvais ferme comme un rocher et décidé à tout soutenir pour moi. Notre fréquentation continua, en dépit de mon triste rival; j'avais de mon côté tous les honnêtes gens de l'endroit qui étaient indignés du tour odieux que l'on cherchait à me jouer; en conséquence, je ne manquais pas de receleur officieux et d'ailleurs le mystère des bois recevait également bien la confiance de nos chagrins et de nos peines.

Indigné de voir l'inutilité de ses efforts, ma contre-partie imagina un de ces moyens surannés qui ne servent à rien, sinon à couvrir de ridicule ceux qui les employent. Le couvent, s'écrie ce vieux renard, le couvent, ah! la bonne ressource, répéta-t-il avec complaisance. Là, ils ne pourront plus se voir et il faudra bien qu'ils se quittent et nous aurons la proie. Je laissai rire les deux bons vieux et je dressai mes batteries afin de pouvoir rire à mon tour.. Mais, avant d'en venir aux moyens que je méditais, je voulus épuiser les moyens de douceur et de conciliation et je fis à Constantin la demande formelle de sa fille en présence de deux témoins; je m'assurai de la fille par une promesse verbale qu'elle me fit en présence de notre curé et de deux témoins. Le père me refusa net, alléguant pour motif unique ma pauvreté; en vain, nous essayâmes tous à le ramener à meilleurs sentiments; ce fut inutile.

De suite, je priai M. le curé de vouloir écrire à Sion pour avoir la dispense de parenté et des bans. Dès qu'elles seraient arrivées, mon intention était de me marier secrètement et de laisser ensuite ma femme à la disposition de son père jusqu'à ce que j'eusse achevé mon cours de notariat. On ne m'en laissa pas le temps et le 12 août, Marie fut menée au couvent de Collombey par un temps de pluie épouvantable. Mon rival triomphait; un doux contentement se peignait sur son visage sillonné autant par la malice que par les ans. La victoire, cependant, n'était pas encore à lui; j'avais un moyen victorieux et je me préparais à l'employer. Auparavant, j'essayais de parler à Marie et après huit jours d'efforts inutiles, je réussis à lui glisser une lettre qui lui apprenait et mes desseins et les moyens à prendre pour nous voir chaque jour. Effectivement, je la vis dès lors tous les jours et nous

resserrâmes de plus en plus les liens de notre amitié. Cependant, on pouvait l'enlever de là et la transporter beaucoup plus loin ; je savais que cela était sur le tapis. Vite, je profite de la Comédie de St-Maurice pour m'absenter de Monthey sans éveiller les soupçons. Je pars avec la diligence le vendredi, me rends à Sion auprès du Grand-Vicaire qui me donne un mandat enjoignant à mon beau-père de me remettre sa fille ou de se rendre à Sion avec elle pour y déduire ses raisons dans la quinzaine. Muni de cet instrument précieux, je repars le même jour et le samedi j'étais à Vouvry. Après quelques efforts pour obtenir le consentement de Constantin, le mandat est notifié. A ce coup inattendu, le pauvre papa fulmina et mon rival au long nez dit que j'étais bien fou d'être si constant. Il commençait à rabattre de son air triomphant. Constantin, après quelque opposition, se rendit à la force, me fit une dot des plus bizarres et que je conserve précieusement pour me préserver de faire jamais un écart pareil au sien. Il me donna la permission d'aller chercher Marie et je partis le samedi premier septembre avec M. le curé pour aller rompre les fers de ma chère épouse. Comme le moment où je la reçus dans mes bras fut doux et solennel. Mais allons au fait. Nous revînmes à Vouvry en triomphe et mimés pied à terre chez M. le Grand-Châtelain Cornut, qui nous fit un charmant accueil. De là, j'allais déposer mon trésor chez mon oncle Hyacinthe qui nous avait cédé une chambre. Le jour du mariage était fixé au lundi et le dimanche je m'occupais à faire quelques invitations au petit déjeuner que je voulais donner. L'homme au nez long ne fut pas oublié et il eut l'adroite complaisance d'accepter. Le soir, j'assistais aux préparatifs de la toilette du lendemain.

Le jour marqué pour mon aggrégation à la confrérie des maris parut enfin. Nous nous acheminâmes vers l'église au nombre de 15 à 16 paires. Un peloton de quinze à vingt hommes nous suivaient au pas de route et vint se ranger en face de l'église d'où il accompagna la cérémonie avec de bruyantes salves d'artillerie. On chanta une grand'messe et le « oui » solennel fut prononcé. Plein de joie de voir enfin mon sort assuré, je conduisis le cortège au petit banquet que j'avais préparé. Je fis boire un bon coup aux militaires qui spontanément s'étaient mis sous les armes pour honorer ma fête. Le déjeuner fini, nous obtînmes la permission de danser. Mais que faisait pendant ce temps mon beau-père ? Opiniâtre dans son opposition, il avait rejeté et mon invitation et le cadeau d'usage que je lui fis offrir. Le jour de mes noces, il emmena mes belles-sœurs dans une vigne lointaine, de crainte qu'elles ne parussent au milieu de nous. Vaine précaution. Deux militaires déterminés partirent à la découverte, les trouvèrent et les amenèrent au bal de manière que mon beau-père se trouva réduit à n'avoir chez lui pour compagnie que sa mauvaise humeur. En vain, les personnes les plus respectables de la société, se détachèrent dans l'espoir de l'amener ; il resta inébranlable et nous nous en vengeâmes en retenant ses filles jusque bien avant dans la nuit. »

Je m'arrêterai là.

Bonjean fut reçu notaire en 1822 et obtint le grade de lieutenant ; il enseigne à Vouvry pendant quelques années, devient successivement conseiller communal, député, puis Grand-Châtelain.

La révolution de 1832-40, le trouve aux côtés de Maurice Barman, dont il est le bras droit. Il meurt à Vionnaz en 1841.

L'« Echo des Alpes » du 17 décembre 1840 annonce ainsi ce départ.

« Nous apprenons avec consternation l'affligeante nouvelle de la mort de M. le Grand-Châtelain Bonjean. Il est décédé le 15 du courant, à 11 heures du soir, dans l'auberge de Vionnaz. Il revenait de Monthey et se sentit déjà mal en route. A quelque distance de Vionnaz, il perdit connaissance. On lui administra en vain des secours ; il mourut quelques heures après. La patrie perd en lui un de ses citoyens les plus instruits, un de ses magistrats les plus intègres. »



Emmanuel Bonjean

1795-1841

Grand châtelain du dixain de Monthey